

**DECISION SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR
LES SITUATIONS DE CONFLIT EN AFRIQUE
DOC. EX.CL/191 (VII)**

Le Conseil exécutif:

1. **SE FELICITE** des progrès significatifs réalisés dans le règlement des situations de crise et de conflit sur le continent, notamment au Burundi, en République centrafricaine (RCA), aux Comores, en République démocratique du Congo (RDC), en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Liberia, en Somalie et au Soudan;
2. **SOULIGNE** la nécessité de poursuivre les efforts à tous les niveaux en vue de consolider ces acquis, assurer leur continuité et surmonter les difficultés rencontrées dans certaines régions de conflit;
3. **SOULIGNE** à l'intention de toutes les parties en conflit sur le continent que des solutions efficaces et durables ne peuvent être obtenus que par voie de négociations, sur la base d'un esprit de justice, de compromis et d'entente mutuelle, et **LANCE UN APPEL** solennel aux parties concernées pour qu'elles fassent montre d'esprit de compromis et d'engagement concret à la paix en vue de mettre définitivement un terme aux conflits auxquels elles sont confrontées en appliquant notamment les Accords de paix dès qu'ils auront été conclus;
4. **REND HOMMAGE** à tous ceux qui ont contribué à la recherche de solutions durables aux crises et aux conflits qui font rage sur le continent, notamment le Président de l'Union africaine, le Président de la Commission, les dirigeants pris individuellement, les Communautés économiques régionales (CER) et les Organisations de la Société civile et les **ENCOURAGE** à redoubler d'efforts en vue de promouvoir une paix et une stabilité durables en Afrique;
5. **REND HOMMAGE** au Conseil de de paix et de sécurité (CPS) pour le rôle qu'il joue et l'**INVITE INSTAMMENT** à poursuivre de manière dynamique le mandat qui lui a été confié en particulier en oeuvrant, activement et en temps opportun, à la prévention des crises et des conflits sur le continent. Le Conseil **SOULIGNE** la nécessité de veiller à la mise en œuvre opérationnelle des différents segments de l'architecture africaine de paix et de sécurité, y compris le Système continental d'alerte rapide, le Groupe des sages, la Force africaine en attente et à la finalisation du Mémorandum d'Accord entre l'UA et les CER pour promouvoir le partage d'informations et la coordination des activités entre l'UA et les CER;

6. **SOULIGNE** la nécessité de compléter effectivement les Accords de paix par des efforts de paix soutenus en vue d'une reconstruction et d'une restauration de la paix post-conflit pour la recherche des causes profondes des foyers de tensions. A cet égard, le Conseil **DEMANDE** à la Commission de mettre en œuvre une politique de l'UA sur la reconstruction post-conflit basée sur les dispositions pertinentes du Protocole du Conseil de paix et de sécurité et l'expérience acquise jusqu'ici sur le continent;
7. **FELICITE** les partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'Afrique pour leur soutien, et les **INVITE** à continuer d'apporter leur soutien aux efforts visant à la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent.